

engagements sur un devis signé ?

Par **vega**, le **19/11/2006** à **12:00**

Bonjour,

Je vous expose mon problème :

En août 2006, j'ai signé un devis en écrivant "Bon pour accord" avec une entreprise pour un achat + une installation d'un poêle à granulés de bois.

Après plusieurs relances téléphoniques vaines, l'entreprise me dit qu'elle a commandé le poêle au fabricant (en juillet !!!!? au moment où il est venu faire le devis mais il l'a envoyé que début août et je ne m'étais pas engagée avec lui ! je lui avais dit que si c'était lui j'aimerais que ce soit bien avant cet hiver que l'installation soit faite) mais que celui-ci repousse les délais de livraisons de 15 jours en 15 jours.

Dernier appel à l'entreprise mi-octobre qui me dit qu'elle devrait être livrée début novembre et qu'elle m'appelle dès réception. Mi-novembre est toujours rien.

Je n'ai rien payé et il n'a pas été livré (d'après ce qu'il me dit), aucun travaux de réalisés.

Mes questions :

- 1) Est-il possible d'annuler (casser ?) l'accord sans frais ?
- 2) S'il est d'accord, est-il possible de prendre un poêle similaire en fonctionnement dans son magasin en remplacement de celui que j'aurai peut-être à la saint-gliglin ?
- 3) Vu les délais très (trop) long, l'entreprise n'a-t-elle pas une obligation de nous fournir un produit similaire ?

Si réponses = non aux 3 questions, je suppose que j'ai juste à attendre que l'hiver soit doux !

Merci de me répondre.

Par **Olivier**, le **19/11/2006** à **21:41**

ça c'est du droit civil, je déplace !